

Nombre de membres**en exercice:** 9**Séance du mardi 12 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 novembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Marie Therese CHAPEAU.

Présents : 9**Votants:** 9

Sont présents: Marie Therese CHAPEAU, Serge REYGNIER, Dominique CHERPANTIER-ROCHE, Veronique BRAUGE, Marie Jose DOUCET, Philippe GASC, Martine COSTES, Alain PEZET, Elisa PEGOURIE

Représentés:**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Dominique CHERPANTIER-ROCHE**Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 08 Octobre 2019, à l'unanimité.**

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal du conseil du mardi 08 Octobre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :**1- Objet: Attribution de subvention pour l'association les boulistes d'Olt - DE 2019 036**

Madame le Maire explique que l'association " Les boulistes d'Olt" vient de se créer sur la commune d'Ambeyrac.

Son président souhaite obtenir une subvention de la Mairie.

Madame le Maire propose :

Article 6574 :

1- Les Boulistes d'Olt : 160 €

Les crédits n'étant pas suffisant sur l'article 6574, ils seront pris au chapitre 65.

Les crédits seront réévalués pour l'année 2020.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention à l'association " les boulistes d'Olt".

2- Objet: Transfert de charge de la médiathèque de la Fouillade-Ouest Aveyron Communauté - DE 2019 037

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) d'Ouest Aveyron Communauté s'est réunie le 18 Septembre 2019, et a validé le transfert e charges de la commune de la Fouillade à la communauté.

Suite au rapport financier du transfert de charges suite à la définition de l'intérêt communautaire, Madame le maire explique que ce rapport doit être adopté au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de charge de la commune de La Fouillade à la communauté.

Questions diverses :

Limitation 30 KMS/H centre bourg d'Ambeyrac :

Madame le maire explique que la vitesse de 50 kms/h dans le bourg d'Ambeyrac est trop élevée. La route étant étroite et le passage difficile, ainsi que pour la sécurité des habitants et promeneurs, Madame le maire propose aux conseillers d'abaisser la vitesse à 30 kms/h peu après le panneau d'entrée d'agglomération (en venant de Balaguier d'Olt), jusqu'à hauteur de l'école primaire. Cette interdiction de rouler à plus de 30 kms/H serait effective dans les deux sens de circulation.

La limitation à 30 KMS/H, demandée sur Camboulan, a été réalisée.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour la vitesse excessive dans le centre du bourg d'Ambeyrac.

Le lavoir :

Madame le maire rapporte au conseil que les travaux du lavoir sont terminés.

Récup-Verre :

Au précédent conseil, les conseillers avaient suggérés de déplacer le récup-verre au cimetière d'Ambeyrac, afin d'améliorer l'esthétique du lavoir communal.

Madame le maire a demandé à la communauté de commune, qui en a la compétence, de le déplacer au cimetière d'Ambeyrac.

Cette demande nous a été refusée pour 2 motifs :

- 1- Le terrain du cimetière fait faire plus de travaux pour le déplacement (souches, pierres, etc.).
- 2- Il n'y a aucuns autres points de collectes de verre dans la commune, donc celui-ci doit être placé au plus près des administrés.

Pour l'instant, le récup-verre se trouve à côté du local de containers, afin de libérer la vue du lavoir.

Le conseil municipal souhaite ré étudier l'emplacement du récup-verre dans les prochains mois.

Changement d'imprimante :

Madame le maire explique que la société en charge de la location du matériel d'impression, a fait une proposition plus juste et plus économe pour les imprimantes de la mairie mais aussi de l'école.

La mairie change son imprimante pour une imprimante plus avancée (avec port USB et carte SD plus simple pour les habitants). L'actuelle imprimante de la mairie, part à l'école (celle qui est actuellement à l'école est noire et blanc).

Après négociation, la mairie récupère gratuitement l'imprimante de l'école, afin de la mettre à disposition des associations dans ses locaux. Il est juste demandé aux associations de fournir leur propre papier d'impression. Les cartouches d'encre seront à la charge de la mairie.

Création d'un site internet de la commune :

Afin de dynamiser, et de proposer plus de proximité et d'information à nos administrés, Madame le maire propose d'étudier la mise en place d'un site web sur la commune.

Ce site aura pour fonction d'informer en temps réel, mais aussi de faire connaître plus facilement la commune d'Ambeyrac.

Nous avons donc demandé 2 devis, avec les mêmes caractéristiques.

Le site pourra accueillir par mois, 20 articles.

La mise à jour et la maintenance du site sera faite par l'éditeur.

Il y a beaucoup d'avantage pour la commune à avoir un site web :

Visibilité, information en temps réel (vigilance orange, traitement de l'eau, travaux etc.).

Communication des associations : soirée du comité des fêtes, repas de chasse...

Publication des comptes rendu du Conseil municipal...

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et souhaite établir un 3ème devis.

Toiture de la Mairie :

Le nouveau locataire du logement communal au-dessus de la mairie a constaté des fuites au niveau du grenier de son logement.

Madame le maire a donc fait intervenir un professionnel afin d'évaluer l'état et les risques pour le bâtiment.

La toiture devra être révisée et démoussée, ainsi que le contour de la cheminée en Zinc.

Les travaux seront réalisés au printemps au vu de la météo.

Vidange des fosses :

La mairie a procédé via l'entreprise Raynal à la vidange des fosses de la salle des fêtes, et de la mairie.

Projet centrale hydro-électrique Prodelec :

Suite à un rendez-vous avec le chef de projet, Madame le maire rapporte au conseil qu'un nouveau permis de construire a été déposé.

L'ancien projet, avec une construction à 27 M ne convenant pas, un nouveau projet de bâtiment avec une hauteur de 7M a été proposé.

Le permis de construire est en cours.

Arbre de la plaine :

Il a été signalé qu'un arbre était tombé à la plaine d'Ambeyrac, gênant la circulation.

Madame le maire explique que le nécessaire va être fait.

Madame le maire signale également qu'un arbre est tombé sur la route et gênait la circulation après la maison de MME Teulier. Le 1er adjoint Mr Serge Reygnier a fait le nécessaire pour dégager la route.

Problème éclairage public :

Il a été rapporté à Madame le Maire, un problème d'éclairage public dans le bourg. d'Ambeyrac.

Madame le Maire a fait le nécessaire auprès de l'entreprise de maintenance pour faire les réparations le plus rapidement possible.

Fin de séance à 22H00

